



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
11.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
11.06.2009

point de l'ordre du jour no:
09

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 juin 2009

Présents: Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Hannen, Weidig, Wohlfarth, conseillers, Clement, secrétaire communal, excusés

Le Conseil Communal;

Objet: Convention « Maison Relais pour Enfants »

Vu la convention du 12 juin 2009 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant la « Maison Relais pour Enfants » ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 26/06/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,